

PROCÈS-VERBAL COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME TENUE LE 08 AOÛT 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Comité Consultatif en Urbanisme de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, tenue le 08 août 2024 entre 10h et 14h par voies de communication électronique.

Ont participé: M. Desrosiers, Président du Comité

M. Réal Déry, Conseiller MunicipalM. Yvon Forget, Conseiller Municipal

M. Alain Durand, Représentant des citoyens M. Huberdeau, Représentant des citoyens

Sont présents : M. Emyl Ferland, Secrétaire du Comité

CCU20240807-01

ENVOIS DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION URGENTE

CONSIDÉRANT l'annulation de la séance ordinaire du Comité consultatif en urbanisme le 07 août 2024 par manque de quorum, un courriel est envoyé à tous les membres du Comité le 08 août 2024 à 10:05 les enjoignant de bien vouloir se prononcer sur trois dossiers urgents;

CONSIDÉRANT QUE quatre membres du Comité ont répondu promptement au courriel avec leurs positions, il est considéré que celles-ci sont valides puisqu'une majorité de membres se sont prononcés.

CCU20240807-02

ANALYSE DE LA DEMANDE À LA CPTAQ POUR LES LOTS 5 310 310 ET 5 310 307

ATTENDU la demande numéro 446483 à la commission de protection du territoire agricole du Québec de Mr. Olivier Poupart ayant pour objet le lotissement en vue d'un échange de parcelles situées en territoire agricole;

ATTENDU QUE les membres du Comité ont pris connaissance des documents reliés à la demande;

ATTENDU QU'aucun des membres du Comité n'a d'objection pour un tel projet de lotissement et d'échange de parcelle;

EN L'OCCURRENCE, il est proposé par M. Huberdeau, M. Durand, M. Déry, M. Desrosiers et M. Forget et résolu de recommander au Conseil Municipal:

D'ADOPTER une résolution EN FAVEUR la demande numéro 446483 déposée à la CPTAQ;

CCU20240807-03

P.I.I.A. POUR LE 880, RUE LAFRENIÈRE SUR LE LOT 6 614 269

ATTENDU QUE le requérant, Mr. Frédérick Pépin-Phaneuf a fait une demande de permis de construction pour le 880, rue Lafrenière sur le lot 6 614 269 et que celle-ci est assujettie à la procédure des Plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur à la Municipalité;

ATTENDU QUE les membres du Comité ont pris connaissance des documents reliés à ce dossier;

ATTENDU QUE certains membres ont quelques inconforts quant à l'intégration de la volumétrie du nouveau bâtiment, mais que le secteur est déjà en transformation vers des volumes plus élevés;

EN L'OCCURRENCE, il est proposé par M. Huberdeau, M. Durand, M. Déry, M. Desrosiers et M. Forget et résolu de recommander au Conseil Municipal:

D'ACCEPTER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 6 614 269;

Président :	Secrétaire :



PROCÈS-VERBAL COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME TENUE LE 08 AOÛT 2024

CCU20240807-04 P.I.I.A. POUR LE 1019, RUE RICHELIEU SUR LE LOT 5 310 311

ATTENDU QUE la requérante, Mme Andrée Dubois a fait une demande de permis d'agrandissement pour le 1019, rue Richelieu sur lot 5 310 311 et que celle-ci est assujettie à la procédure des Plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur à la Municipalité;

ATTENDU QUE les membres du Comité ont pris connaissance des documents reliés à ce dossier;

ATTENDU QU'aucun commentaire spécial n'a été émis par les membres du Comité;

EN L'OCCURRENCE, il est proposé par M. Huberdeau, M. Durand, M. Déry, M. Desrosiers et M. Forget et résolu de recommander au Conseil Municipal:

D'ACCEPTER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 5 310 311;

CCU20240807-05 FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE suffisamment de temps a été offert aux membres du Comité pour se prononcer par retour de courriel;

EN CONSÉQUENCE il est proposé cesser de recueillir les réponses à 15:30.

Président du Comité	Secrétaire du Comité
Date :	Date :

Président :	Secrétaire :